praying for some legislative measures as will provide | Quirk, Rabelais, Ray, Rogers, Smith, Breather, Tea... | them, have laid before him the several charges and

Par autorité.

No. 83.—ACTE pour autoriser le Gouverneur de l'Etat à nommer des pilotes pour la Rivière Sabine.

SECT. 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale;* Que le Gouverneur de l'Etat est et demeure autorisé à nommer un ou plusieurs pilotes pour la Rivière Sabine, lesquels seront soumis aux mêmes examens, aux mêmes recommandations, réglemens et exigences que ceux prescrits par les lois existantes, et ils auront droit à la même compensation que celle accordée aux pilotes du Port de la Nouvelle-Orléans et du fleuve Mississipi.

(Signé) A. BOUDOUSQUIE, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.
Approuvé le 10 Mars 1845.
(Signé) A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

No. 84.—ACTE pour venir au secours de E. Louvet.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale; Que le Trésorier de l'Etat est et demeure autorisé à payer à Edouard Louvet, sur son propre mandat, pour certaines traductions faites pour compte de l'Etat, la somme de deux cents piastres, sur les fonds du trésor non autrement affectés.

(Signé) A. BOUDOUSQUIE, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.
Approuvé le 10 Mars 1845.
(Signé) A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

No. 85.—ACTE pour amender et proroger la Charte du Chemin à coulisses du Golfe du Mexique.

SECT. 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale;* Que la Charte précédemment accordée à la Compagnie du chemin à coulisses du Golfe du Mexique, approuvée le neuf mars mil huit cent trente sept, est et demeure remise en vigueur en faveur d'Alexandre Gordon et de ses associés, avec les restrictions et privilèges ci-après énumérés; *Bien entendu*, qu'à l'avenir la législature pourra amender la charte ou mettre de suite la compagnie en liquidation, pourvu que cette mesure soit adoptée à la majorité des deux tiers des membres de chaque chambre, et que l'appel nominal ait lieu lorsque la question sera mise aux voix.

SECT. 2me. *Il est de plus décrété, &c.*, Que la dite Compagnie sera rétablie avec un million de piastres, et avec le privilège d'augmenter le dit capital à deux millions de piastres, divisé en actions de cent piastres, à l'effet de construire un chemin à coulisses de la Nouvelle-Orléans à un point quelconque, sur le lac Borgne et le Golfe du Mexique.

SECT. 3me. *Il est de plus décrété, &c.*, Que des livres de souscription au fonds capital de la dite Compagnie, seront ouverts sous la surveillance des commissaires ci-après nommés, savoir: Alexandre Gordon, Germain Musson, Laurent Millaudon, Jacques Toutant et Isaac T. Preston, au temps et à tel endroit à la Nouvelle-Orléans qu'une majorité d'entr'eux indiquera, après en avoir donné avis pendant trente jours, en anglais et en français, dans deux journaux publiés à la Nouvelle-Orléans, et les dits livres resteront ouverts au moins vingt jours, les dimanches exceptés, et jusqu'à ce que deux mille cinq cents actions aient été souscrites.

SECT. 4me. *Il est de plus décrété, &c.*, Que les souscriptions pour les dites actions seront payées de la manière suivante: deux piastres par action au moment de la souscription et la balance aux époques que le président et les directeurs en fonctions de la dite Compagnie indiqueront; pourvu qu'à chaque fois le paiement de plus de dix piastres par action ne pourra être demandé, et pourvu aussi que trente jours d'avis seront donnés en anglais et en français dans deux journaux imprimés à la Nouvelle Orléans, pour le paiement de chaque terme.

SECT. 5me. *Il est de plus décrété, &c.*, Que les dits commissaires ou une majorité d'entr'eux, donneront des avis publics semblables, aussitôt que deux mille cinq cents actions auront été souscrites, pour l'élection de cinq directeurs qui devront être actionnaires, à tel endroit à la Nouvelle-Orléans, et à tel temps que les dits commissaires ou une majorité d'entr'eux indiqueront. Et les dits actionnaires devront s'assembler à l'endroit ainsi désigné et à l'époque indiquée, et procéder à l'élection des cinq directeurs qui serviront pendant un an, ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus; et les dits directeurs procéderont immédiatement à l'élection d'un président de leur propre corps, et auront le pouvoir de remplir les vacances occasionnées par des décès, des résignations, des refus d'agir ou de toute autre manière, jusqu'à l'élection annuelle prochaine, et une majorité des dits directeurs formera un quorum. Les directeurs ou une majorité d'entr'eux auront le droit de désigner de temps en temps un endroit à la Nouvelle-Orléans, où les assemblées se tiendront, et les affaires de la dite Compagnie seront faites à l'endroit ainsi désigné, et tous ses régistres et livres y seront déposés.

SECT. 6me. *Il est de plus décrété, &c.*, Que les souscripteurs au fonds capital de la dite compagnie ou leur ayant cause seront et sont par le présent acte formés en corporation, sous le nom de la "Compagnie du Chemin à Coulisses du Golfe du Mexique," et sous ce nom auront le droit de succession de cinquante ans, de la date de cet acte, et seront habiles à accepter les donations, à acheter, posséder et vendre des propriétés mobilières et immobilières, autant que cela pourra être nécessaire pour remplir le but de la corporation créée par le présent acte, à passer des contrats, à paraître en justice, tant comme demandeurs que comme défendeurs, et avoir un sceau et à le changer ou renouveller, quand ils le croiront nécessaire ou convenable, et à faire toutes autres choses de la compétence d'une corporation, qui pourront être nécessaires pour la conduite de ses affaires, à faire leurs propres réglemens, qui seront valides, pourvu qu'ils ne soient pas contraires à la constitution ou aux lois des Etats-Unis ou de cet Etat; et à déclarer vacante par les dits réglemens la place de tout directeur qui négligerait de remplir ses devoirs ou ne se trouverait pas aux séances des directeurs. Et la dite Compagnie tiendra annuellement une élection après en avoir donné trente jours d'avis, en anglais et en français, dans deux journaux publiés à la Nouvelle-Orléans, aux tems et lieux prescrits par des réglemens, pour l'élection de cinq directeurs, qui éliront immédiatement après un président de leur propre corps. Et pour l'élection des directeurs et dans toute autre occasion où les actionnaires devront voter, chaque action donnera droit à une voix, et les actionnaires pourront voter par des fondés de pouvoirs. Le président et les directeurs qui auront été élus, ou une majorité d'entr'eux, auront tous les pouvoirs qui ont été accordés par la cinquième section de cet acte, aux premiers président et directeurs, et seront capables d'exercer tous les autres pouvoirs, que la bonne administration des affaires de la dite compagnie pourra exiger. Tout actionnaire propriétaire de cinquante actions au fonds capital de la dite compagnie pourra servir comme directeur. Aucun actionnaire n'aura droit à une compensation pour ses services, mais les directeurs pourront accorder au président tels émolumens pour les soins qu'il donnera aux affaires de la dite compagnie, qui leur paraîtra raisonnable; Bien entendu que rien de ce qui se trouve stipulé ici ne s'interprétera comme autorisant le privilège de faire la banque en aucun genre; si la dite corporation prétend exercer tel pouvoir, la dite compagnie perdra tous les droits à elle concédés par cet acte, et les dits droits demeureront nuls et de nul effet.

SECT. 7me. *Il est de plus décrété, &c.*, Que les dits président et directeurs ou une majorité d'entr'eux pourront nommer tous officiers, ingénieurs, agens ou employés qu'ils jugeront nécessaires pour l'administration des affaires de la dite compagnie, et les remplacer s'ils jugent à propos de le faire; que le dit président ou les dits directeurs ou une majorité d'entr'eux aura le droit de fixer par des contrats la compensation de tous les dits ingénieurs, officiers, agens ou employés au service de la dite compagnie, et d'établir par leurs réglemens particuliers, la manière de régler et de balancer toutes les réclamations contre la dite compagnie, et aussi la forme et la preuve des transferts des actions de la dite compagnie.

SECT. 8me. *Il est de plus décrété, &c.*, Qu'une assemblée générale des actionnaires de la dite Compagnie sera tenue annuellement au temps et au lieu fixés pour l'élection des président et directeurs de la dite compagnie; qu'une assemblée générale pourra être convoquée en tout temps, dans l'intervalle entre les dites assemblées annuelles, par les président et directeurs de la dite compagnie ou une majorité d'entr'eux, ou par des actionnaires possédant au moins deux mille actions du fonds capital de la dite compagnie, après avoir donné trente jours d'avis du temps et du lieu où cette assemblée doit être tenue, en anglais et en français, dans deux journaux imprimés à la Nouvelle-Orléans, et chaque fois qu'une telle assemblée spéciale sera convoquée par des actionnaires, les dits avis spécifieront le but particulier de la dite convocation. Et si à une telle assemblée spéciale la majorité des actionnaires en somme ne se trouve pas présente en personne ou par des fondés de pouvoir, la dite assemblée sera ajournée de jour en jour pendant plus de trois jours, sans faire aucunes affaires, et si alors une majorité des actionnaires en somme ne se trouve pas présente en personne ou par des fondés de pouvoir, la dite assemblée sera dissoute.

SECT. 9me. *Il est de plus décrété, &c.*, Que les dits président et directeurs ou une majorité d'entr'eux, auront le pouvoir d'ouvrir de temps en temps des livres pour la souscription de tel nombre d'actions qui, dans leur opinion, sera nécessaire pour le progrès des ouvrages de la dite compagnie, pourvu que le nombre total des actions souscrites n'excédera jamais vingt mille; pourvu aussi que chaque fois que des livres seront ainsi ouverts, avis préalable pendant trente jours en sera donné en anglais et en français, dans deux des journaux qui s'impriment à la Nouvelle-Orléans, et les livres chaque fois resteront ouverts pendant vingt jours; en cas d'excédant dans la souscription, la réduction sera faite en commençant par les plus forts actionnaires, de la manière établie dans la charte de la Banque de l'Union. Et si quelque actionnaire manquait ou négligeait de payer aucun terme, dont le paiement aurait été exigé, pendant trente jours après que le dit terme serait échu et devenu payable, les actions sur lesquelles le paiement du dit terme aurait été demandé, seront confisquées au profit de la dite Compagnie. Et les dits président et directeurs, ou une majorité d'entr'eux auront le pouvoir d'emprunter de l'argent pour l'objet de cet acte, de donner des certificats ou d'autres preuves des dits emprunts, et d'engager les propriétés de la dite Compagnie pour le paiement des dits emprunts avec intérêts.

SECT. 10me. *Il est de plus décrété, &c.*, Que les président et directeurs de la dite Compagnie seront et sont par le présent acte investis des droits et pouvoirs pour la construction d'un chemin à coulisses depuis la Nouvelle-Orléans jusqu'à un point convenable sur le lac Borgne ou le Golfe du Mexique, qui devra passer à travers la rue des Bons Enfans jusqu'à la ligne de division entre les paroisses d'Orléans et de St.-Bernard, lequel chemin à coulisses n'aura pas plus de cent pieds de large, avec autant de voies que les dits président et directeurs jugeront nécessaires, pourvu qu'en passant par des terres basses, des cyprières, des marais ou des prairies, la dite Compagnie sera autorisée à augmenter la dite largeur, pour remplir le dit but. Et les dits président et directeurs ou une majorité d'entr'eux pourront faire, faire ou pourront contracter avec d'autres pour faire le tout ou partie du dit chemin à coulisses, et eux, leurs agens ou ceux avec qui ils pourront contracter pour en faire une partie quelconque, pourront traverser, employer ou creuser toute portion de terre, qui sera requise pour l'érection de magasins de dépôt ou pour d'autres ouvrages nécessaires et utiles à la construction, réparation, et à l'entretien du dit chemin à coulisses ou de ses dépendances; et ils pourront construire des ponts et aqueducs et poser des coulisses et prendre et employer de la terre, du bois, des coquilles et d'autres matériaux qui seraient alors dans leur état naturel, et qui pourraient être nécessaires pour la construction, la réparation et l'entretien du dit chemin à coulisses ou des ouvrages qui en dépendent, et ils pourront construire tous ouvrages et faire toutes choses quelconques, qui seront nécessaires et convenables pour la confection du dit chemin à coulisses et le succès de ses opérations; et qu'eux ou une majorité d'entr'eux auront le droit de faire des chemins à coulisses latéraux ou des tranches, qui s'uniront au chemin principal, et pourvu aussi que rien de ce qui est ici mentionné, ne portera atteinte aux droits acquis à la Compagnie du Chemin de fer Pontchartrain, et que le privilège de construire des branches de chemins de fer se restreindra à un cercle de dix milles de chaque côté de la ligne principale, à laquelle elles seront parallèles; et pourvu toutefois que, si le dit chemin à coulisses ou ses branches traversent quelque rivière, canal ou autre courant d'eau navigable, le dit chemin à coulisses sera construit et arrangé de manière qu'il n'empêchera pas la navigation; et il sera permis à la dite Compagnie d'étendre le dit chemin à coulisses à n'importe quel point dans les trois municipalités de la Nouvelle Orléans, avec les mêmes droits et privilèges; pourvu toutefois que le dit chemin à coulisses sera construit de manière qu'il n'empêchera pas l'usage et la circulation des rues, et que le dit chemin à coulisses ne pourra pas passer par les rues de la dite ville sans le consentement préalable du conseil de la municipalité par laquelle il pourra passer; et pourvu aussi que les dispositions contenues dans la quatorzième section d'un acte intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie du chemin à coulisses, entre la Nouvelle-Orléans et Nashville," approuvé le trente Janvier dix huit cent trente cinq, prescrivant la manière d'obtenir des terres pour le dit chemin à coulisses, leur estimation etc., sera prise et considérée comme partie de cet acte; pourvu aussi que si le dit chemin à coulisses n'est pas commencé dans trois ans et complété dans dix ans, après la date de cet acte, cette charte sera nulle et de nul effet; Bien entendu que la dite Compagnie de chemin à coulisses fera une branche du dit chemin allant jusqu'au lac Borgne, à ou environ six milles de l'endroit appelé "Banc de Coquilles," près du Canal Reggio, et construira à la dite extrémité un quai ou une estacade pour le mouillage des navires et bateaux à vapeur, et en outre, à conditions que la dite branche conduisant au lac Borgne, devra être achevée dans les trois ans qui suivront la passation du présent acte, et avant la continuation du chemin principal au Golfe du Mexique ou lac Borgne; et de plus que les dits président et directeurs devront constamment fournir à la demande des cultivateurs et habitans, le nombre de chars nécessaires au transport des passagers, produits et autres effets des habitans de la Terre aux Bœufs, et au taux ordinaire, et pourvu aussi que les propriétaires de terres sur lesquelles passera le dit chemin à coulisses, auront le pouvoir de construire à leurs propres frais et pour leur usage seulement, autant de chemin à rail ou autres chemins qu'ils croiront convenables, pour communiquer du fleuve ou de tout autre point de leur propriété avec le dit chemin à coulisses.

SECT. 11me. *Il est de plus décrété, &c.*, Que toutes les fois que la dite Compagnie trouvera nécessaire, pour la construction du chemin à coulisses autorisé par le présent acte, de traverser un chemin établi, elle devra faire les travaux qui fourniront un libre passage aux hommes et aux propriétés sur le dit chemin; et quand il sera nécessaire de faire passer le dit chemin à coulisses ou ses branches par les terres d'aucun individu, il sera du devoir de la dite compagnie de faire à ses propres dépens tels travaux qui mettront le dit individu en état de traverser le dit chemin à coulisses ou ses branches; pourvu que le fonds capital de la dite Compagnie soit pendant cinquante ans exempt de taxe, et que ses autres propriétés, telles que chemins, rails, hangards, dépôts, chars, locomotives, voitures et autres objets, seront exemptes de taxes durant et pour une période de dix ans, à dater de l'adoption de cet acte.

SECT. 12me. *Il est de plus décrété, &c.*, Que la dite Compagnie aura le pouvoir de placer sur tout chemin à coulisses, construit en vertu de cet acte, toutes machines locomotives, toutes voitures et tous chars de quelque espèce qu'ils soient, qu'elle croira nécessaires ou convenables pour le transport des voyageurs et des denrées, marchandises ou de toute autre espèce d'objets, à tel prix que la compagnie jugera convenable d'établir, et pourvu que les prix seront fixés de manière à ne pas donner de dividendes annuels sur le net profit, de plus qu'une moyenne de quinze pour cent par an sur le montant y versé depuis l'époque de ce paiement; mais dans le cas où une taxe serait perçue sur les propriétés de la compagnie, sujettes à être taxées après l'expiration de dix années à partir de l'adoption du dit acte, alors la dite compagnie pourra légalement porter au compte des dépenses courantes, le montant de la taxe alors payée; pourvu que les prix de transport ne seront jamais augmentés sans que la dite compagnie n'en ait préalablement donné avis, en français et en anglais, dans deux journaux publiés à la Nouvelle-Orléans.

SECT. 13me. *Il est de plus décrété, &c.*, Que des dividendes annuels seront déclarés sur le chiffre des profits de la dite compagnie dans la proportion que les directeurs jugeront convenable, et une fois par an, les directeurs devront soumettre à une assemblée générale des actionnaires un état exact et détaillé des affaires de la dite compagnie, et des profits réservés s'il y en a, après déduction des pertes et des dividendes.

SECT. 14me. *Il est de plus décrété, &c.*, Que la dite compagnie pourra construire des ports, des quais, des môles, des gares et autres ouvrages à la jonction du dit chemin à coulisses avec la mer ou le lac et avancer les dits ouvrages dans la mer ou le lac aussi loin qu'elle le jugera convenable, et pourra construire sur les dits ports, quais, môles, gares et autres ouvrages, des entrepôts et autres édifices quelconques. Et il sera permis à la dite compagnie de faire un port de tout bayou naturel qui se jette à la mer ou dans le lac, soit en l'élargissant, soit en le creusant, ou en l'améliorant de tout autre manière, et d'y faire un bassin ainsi qu'il paraîtra convenable à la dite compagnie.

SECT. 15me. *Il est de plus décrété, &c.*, Que si quelque personne ou personnes détruisaient ou endommageaient à dessein aucune partie du dit chemin à coulisses construit en vertu de cet acte, ou aucuns ouvrages, chars, voitures ou machines de la dite compagnie, ou essayaient de le faire, la dite personne ou personnes seront responsables, pour chacun des dits délits, de tous les dommages qu'elles pourraient avoir occasionnés, et elles pourront de plus être poursuivies au criminel dans non moins de six mois après que le dit délit aura été commis, et punies d'une amende qui n'excédera pas mille piastres et d'un emprisonnement qui n'excédera pas douze mois, ou de l'une ou de l'autre peine à la discrétion de la cour.

SECT. 16me. *Il est de plus décrété, &c.*, Que lorsqu'il s'élèvera des différends entre le Gouverneur Général, et la dite Compagnie relativement au transport de la malle, et au prix du transport, la Législature de la Louisiane interviendra comme arbitre.

SECT. 17me. *Il est de plus décrété, &c.*, Que toute et chaque section ou partie de section contenues dans l'acte approuvé le neuf mars mil huit cent trente sept, remis en vigueur par le présent acte, et qui ne s'y trouvent pas comprises, sont et demeurent abrogées.

(Signé) A. BOUDOUSQUIE, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.
Approuvé le 10 Mars 1845.
(Signé) A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

No. 86.—RESOLUTION.

Il est résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale; Que l'Ingénieur de l'Etat soit et demeure requis de se conformer à la résolution adoptée par la législature de mil huit cent quarante deux, relative à l'amélioration de la Petite Rivière.

(Signé) A. BOUDOUSQUIE, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.
Approuvé le 10 Mars 1845.
(Signé) A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

No. 87.—ACTE relatif à la nomination d'une commission à l'effet d'organiser les Ecoles Publiques dans cet Etat.

SECT. 1re. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale;* Que le Gouverneur est et demeure autorisé à désigner et nommer de l'avis et du consentement du Sénat, une commission composée de cinq personnes compétentes, dont le devoir sera de faire à la prochaine session de l'assemblée générale, sous forme de rapport, l'exposé d'un plan général pour la meilleure organisation des Ecoles Publiques Gratuites dans cet Etat.

SECT. 2me. *Il est de plus décrété, &c.*, Qu'une somme de mille piastres est et demeure appropriée à couvrir les dépenses à encourir par la dite commission, laquelle somme sera prise du trésor sur tous fonds qui s'y trouveront, et sur le mandat du Gouverneur.

(Signé) A. BOUDOUSQUIE, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.
Approuvé le 10 Mars 1845.
(Signé) A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

No. 88.—ACTE pour faire une nouvelle appropriation pour l'usage de la Convention.

ATTENDU qu'il est évident, d'après la longueur de temps pendant lequel la Convention a déjà été en session, et la masse considérable de travail qui lui reste encore à faire, afin d'accomplir le but important pour lequel elle est réunie, que l'appropriation de cinquante mille piastres précédemment faite par la Législature pour défrayer les dépenses de la Convention serait tout à fait insuffisante à ce but, et que le grand objet de la réforme constitutionnelle ne serait pas atteint, et que le peuple serait désappointé dans sa juste attente; à moins qu'une somme suffisante d'argent ne soit mise à la disposition de la Convention pour défrayer les dépenses de ce corps jusqu'au complet achèvement de ses importans travaux.

Il est en conséquence décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale; Que la somme de trente mille piastres est et demeure appropriée sur tous fonds dans le trésor non autrement appropriés, et qu'elle soit mise à la disposition de la Convention, pour être tirée de telle manière qu'il plaira à la dite convention de choisir et d'ordonner et que cet acte aura force de loi à dater de et après son adoption.

(Signé) A. BOUDOUSQUIE, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.
Approuvé le 10 Mars 1845.
(Signé) A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

No. 89.—ACTE en faveur de Camillus J. Roysdon.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale; Que Camillus J. Roysdon, est et demeure par le présent émancipé, et ce seulement, dans le sens qu'il lui sera permis d'exercer la profession d'avocat dans cet Etat, lorsqu'il aura reçu un diplôme à cet effet.

(Signé) A. BOUDOUSQUIE, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.
Approuvé le 10 Mars 1845.
(Signé) A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

No. 90.—ACTE pour pourvoir à la poursuite et au châtiment de certains crimes y mentionnés.

SECT. 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale;* Que si aucun domestique, commis, courtier, agent, consignataire, avocat, mandataire, dépositaire, porteur (common carrier) curateur, exécuteur testamentaire, administrateur, tuteur, fidéi-commissaire, ou homme de confiance (bailee) ou aucune personne remplissant un emploi ou un mandat quelconque en vertu de l'autorité exécutive ou judiciaire de cet Etat, ou qui étant au service d'aucune corporation ou compagnie publique ou particulière, à tort emploiera, disposera, cachera, ou autrement soustraira aucuns fonds, billets ou aucuns *checks*, ordres, traites, bons, reçus, connaissements, ou aucune autre obligation ou contrats écrits ou aucuns fonds, espèces, argent, ou autres propriétés quelconques qu'il aura reçues pour une autre personne ou pour celui qui l'emploie, pour son chef de maison, ou pour celui qui a mis sa confiance en elle ou qui lui auront été confiées, en vertu de sa place, de son mandat ou de son emploi, ou qui auront été confiées à ses soins, à sa garde, ou sa possession par une autre personne ou par celui qui l'emploie, par son chef de maison, ou par celui qui a mis sa confiance en elle (bailor) ou par toute cour, corporation ou compagnie quelconque; ledit domestique, commis, courtier, agent, consignataire, avocat, mandataire, dépositaire, porteur, (common carrier) fidéi-commissaire, ou toutes autres personnes que ce soit, seront sur conviction de tous semblables abus de confiance ou détournement de fonds, ou d'avoir aidé et prêté la main à les commettre, ou d'en avoir été complice avant ou après le crime, condamnées à un emprisonnement aux travaux forcés pour un laps de temps qui n'excédera pas sept ans et qui ne sera pas moindre d'un an.

SECT. 2me. *Il est de plus décrété, etc.*, Que la section ci-dessus ne sera pas interprétée de manière à abroger l'acte intitulé: "Acte pour pourvoir au châtiment de certains crimes y mentionnés," approuvé le dix Février dix huit cent vingt et un.

SECT. 3me. *Il est de plus décrété, etc.*, Que dans les poursuites de détournement ou vol de billets de banques, checks, traites, billets à ordre, monnaie d'or ou d'argent, ou de toute autre propriété de cette nature, il ne sera pas nécessaire de faire dans l'acte d'accusation une description minutieuse et détaillée des dits objets, mais une allégation générale du ou des montants, et de ou des objets soustraits ou volés, suffira, et la preuve du vol ou du détournement d'une partie seulement des objets suffira pour trouver l'accusé coupable.

SECT. 4me. *Il est de plus décrété, etc.*, Que les crimes mentionnés dans cet acte se prescriront seulement par trois ans après l'époque à laquelle l'acte de détournement de fonds ou de vol aura été découvert par la ou les personnes, par la ou les corporations lésées, nonobstant toutes lois à ce contraires; *Bien entendu* que la prescription ci-dessus mentionnée sera interrompue par l'absence du délinquant de l'Etat de la Louisiane ou par tous autres moyens, à l'aide desquels le dit délinquant se serait soustrait à la juridiction de l'Etat de la Louisiane.

(Signé) A. BOUDOUSQUIE, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.
Approuvé le 8 Mars 1845.
(Signé) A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

CABOTAGE.

POUR ST. MARTINVILLE, Nouvelle Ibérie, Franklin, Bayou Black, et Baie du Berwick—Le steamer neuf et bien marcheur CLERMONT, capitaine Minter, partira pour les ports ci-dessus mentionnés vendredi 21 courant, à 5 heures de l'après midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à FOLLAIN & BELLOCQ, 21 mars. 25, rue St Louis.

MALLE PAQUEBOTS DES ETATS-UNIS, BRILLIANT ET ALEX SCOTT.

Arrangements pour le printems et l'été.

Pour la Côte de Donaldsonville, Baton Rouge, Port Hudson, Bayou Sarah et Pointe Coupée—Les bateaux ci dessus nommés feront après cette époque deux voyages par semaine. L'Alex Scott, capitaine Swan, partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches et mercredis, à 10 heures du matin. Le Brilliant partira de la Nlle. Orléans tous les mardis et vendredis, à 10 heures A. M. En revenant, l'Alex. Scott partira du Bayou Sara tous les lundis et vendredis à midi, et le Brilliant tous les mercredis et samedis, à midi, arrivant à la Nouvelle Orléans le lendemain matin de bonne heure. Le mercredi, l'Alex Scott se rendra à Tunica, Pointe Coupée et Fort Adams. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à WM AVERY. 12 fev

POUR LA BALIZE & LA COTE.—Le bateau à vapeur FAME, capitaine John E. Northrop, partira du pied de la rue St Louis, tous les samedis à 10 heures A.M. pour la Balize et les habitations intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à JACQUES LARDSE,—Agent. 19 mars. 71, Vieille Levée.

PAQUEBOT REGULIER POUR LA COTE, DONALDSONVILLE, Lafourche &c.—Le bateau à vapeur JUNIATA, capitaine Choate, partira de la Nouvelle Orléans les jeudis à 10 heures du matin, et à son retour il quittera Thibodeauxville les dimanches à 6 heures, et Donaldsonville les lundis matin à 6 heures. Pour fret ou passage s'adresser à J M LANDREAUX & Co. 31 janv. 11, Front Levée.

POUR LAFOURCHE ET LA COTE.—Le bateau à vapeur à passagers, MISSOURI MAIL, capitaine Littleton, fera à l'avenir ses voyages deux fois par semaine à Donaldsonville, en partant de la Nouvelle Orléans tous les lundis et jeudis à 10 heures du matin et de Donaldsonville, tous les mercredi et samedis à 6 heures du matin. Le Missouri Mail prendra du fret, bien que le bayou soit bas, en le faisant transporter le long du bayou sur des bateaux plats aux prix les plus modérés. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. A. BRAUD & LANDRY, 13 jan. 14 Bienville.

ON a besoin d'un navire ou d'une barque pour charger au Fran Port pour New York; d'une goëlette ne calant pas plus de 9 pieds, et d'un bon navire pour charger pour New York dans la ligne des paquebots entre New York et la Nouvelle Orléans. FOSDICK & BRO, 73 Camp. 10 m

A VENDRE—Un brick doublé et chevillé en cuivre, de 260 tonneaux, de bonnes dimensions, fourni de voiles et agrès, presque neuf et ayant des cabines bien disposées sur le pont pour des passagers. Pour plus amples détails, s'adresser à FOSDICK & BRO. 26 fev. 74 Camp.

CABOTAGE.

POUR NEW YORK—Le soir—La barque APTHORP, capt. F. Blake, partira ce soir à 6 heures pour le port ci dessus. Les passagers sont priés de se trouver à bord à 4 heure et demi ou à se rendre quelques passagers. FOSDICK & BROTHER. 21 mars. 74 Camp

POUR NEW YORK—Le navire paquebot CLIFTON, capitaine Ingersoll, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 200 balles, ou passage, s'adresser à J W STANTON & Co. 21 mars. Encoignure Magasins et Lafayette

POUR BOSTON—Le navire vendeur L. H. GALE, capitaine Thompson, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à NORCROSS & FOSDICK, 15 m. ou à L. H. GALE, 93 Commune.

POUR NEW YORK—Le beau navire SARTELLE, capitaine Taylor, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. S'adresser pour la balance du fret ou passage, à LEVI H GALE, 11 m. 93 Commune.

POUR BOSTON—Le navire SAXON, capitaine Deane, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H GALE, 10 m. 93 Commune

Ports d'Europe.

POUR LE HAVRE—Le paquebot à voiles NASHVILLE capt. Pemberton, partira le 25 courant pour le port ci-dessus. Pour passage seulement s'adresser à F. POITZ, 20 mars—6. 93 Douane

POUR BREME—Le navire ou voilier LUCY capitaine Gould, partira sous peu. Pour fret de 100 boucauts de tabac, ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 15 m. 93 Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire BORNHOLM capitaine Thompson, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à LEVI H GALE, 93 Commune

POUR MARSEILLES—Le navire MADISON, capitaine Foster, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton ou pour passage, s'adresser à LEVI H GALE, 93 Commune

POUR LE HAVRE—Le navire français de premier voilier CHATEAUBRIAND, capitaine Laborde, est en charge pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à JENKINS & TIOLER, 7 rue Royale. P S Le Chateaubriand passera de suite au St. Charles et par l'Anse (?) demeura ... municipalité, poteau No 9, ou à A. O. MOLIER, rue St Louis. 8 m—10

POUR LE HAVRE—Le navire BELLE-CREOLE, capt. Testard, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine, ou à BLANCHARD, EIMER & Co, 94 Bienville

POUR LONDRES—Le navire ZA THORNTON, capt. Latta, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 400 balles de coton ou equivalent, ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 9 mars. 93 Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire voilier, ELIZABETH, capitaine Mitchell, ayant la plus grande partie de son chargement, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à DUNCAN KENNEDY, 25 Toulouse, ou à LEVI H GALE, 93 Commune. 27 fev

Le navire COLUMBIANA, capt. Barker, du Havre, est en déchargement. Les consignataires sont priés de retirer leurs permis, et de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée. LEVI H GALE. 15 m

La barque DANA de Boston, est en déchargement en face des ateliers de Triangle. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais. LEVI H GALE, 93 Commune. 15 m

Les lettres contractées par l'équipage de la barque française PO... ne seront payées que si elles sont signées par le consignataire. CHAS. DUCROS. 14 mars. 11 m...

Les consignataires du trois-mâts AMERIK... Bordeaux sont priés de faire leurs entrées en douane dans le délai de cinq jours, autrement leurs marchandises seront envoyées, à leurs frais et risques, dans le magasin public. Nouvelle Orléans, le 14 mars 1845. M. LUCAS, 30 Bons ...

Ni le capitaine, ni les consignataires du brick norvégien Amerika ne paieront les dettes contractées par l'équipage dudit brick. 16 mars. G M LUCAS

La barque JACOB WALN, capt. Hopkins, de New York, commencera demain son déchargement en face de la Municipalité No. 1 ... les consignataires sont priés de venir recevoir leurs effets, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques. RULLIN & WOODRUFF. 17 m. 60 Camp

NAVIRE MADISON. Les consignataires par ce navire sont priés de passer au bureau de MM Ths. ... et Gott ... afin ... les ... ... bureau de réparation. A. T. BURNLEY & Co. 7 mars—10. consignataires ... Camp.

LES MYSTERES DE PARIS ILLUSTRES. EDITION complète et illustrée en deux beaux volumes grand in 8o, richement reliés, chez VICTOR HEBERT, 17 mars. 149, rue de Chartres.

LE JUIF ERRANT ILLUSTRE. LES onze premières livraisons du Juif Errant, par Eugène Sue, illustrées par Gavarni, sont présentement en vente chez V HEBERT, 17 mars. 149, rue de Chartres.

LE JUIF ERRANT. LA quinzième livraison du Juif Errant, par Eugène Sue, auteur des Mystères de Paris, Mathilde, etc. Edition de la SEMAINE LITTERAIRE, est présentement en vente chez VICTOR HEBERT, 149 rue de Chartres.

N-B—Il reste encore quelques exemplaires des Mystères de Paris, édition française illustrée, en deux beaux volumes.

Aussi—Quelques exemplaires en français, édition américaine en un volume. Prix $3. 17 m

LE soussigné offre en vente les articles suivants:—500,000 cigares de la Havane supérieurs, Regalia Imperiales, Canones, Cazadores, Panetelas, Bayonnetas, Millar, Damas Principe des meilleures marques; 40 balles tabac en feuille, tripes et capes, Vuelta de Abajo, 80 douz eaux minérales de Kessingen; 130 ... Hecq supérieur 1842, 25 et 27; 60 douz Madère vieux; ... champagne Napoléon; ... de Clairac; ... Cognac ... ; 50 douz Medoc ... ; 150 de Margaux; 40 de Sauternes; ... et autres liqueurs assorties, supérieurs; 50 paniers anisette superfine, 40 de fine; 150 paniers huile d'olive. 1 mars. E. JOHNS, 110 Poydras

COUTIL D'ETE—Par les derniers arrivages nous avons reçu plusieurs caisses coutil français; ainsi qu'un grand assortiment d'étoffes pour été, que nous offrons à vendre à des prix réduits. H. DE GOER & RIFFLARD, 26 fev. 21 Magasins

MOUCHOIRS Batiste—Les soussignés désirant réduire leur stock de mouchoirs batiste, les vendront à prix coûtant, en lots à la convenance des acheteurs. H. DE GOER & RIFFLARD, 25 fev. 21 Magasins

CHAPEAUX—4 caisses chapeaux soie noirs de Paris—Aussi—4 caisses chapeaux gris poil ras et castor, qu'il vendront à bonne composition pour clore une facture, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD, 26 fev. 21 Magasins

Toile! Toile! Toile! LES soussignés ont un assortiment superbe de toile d'Irlande pour famille, à vendre à bon marché à la pièce et demi-pièce, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD, 26 fev. 21 Magasins

SUCRE de Boston raffiné—En pains, en morceaux et en poudre—80 caisses sucre blanc de la Havane; 160 sacs café Java du vieux gouvernement; 300 paquets thé poudre à canon, impérial Pouchong, etc.; 200 caisses bisc... de Boston; 100 caisses savon de ... ; 200 ... ; 25 barriques riz de Charleston; 200 tambours figues de Smyrne; 50 barriques chou de Boston; 150 sacs poivre de Sumatra; 2,500 sacs en pile de la contenance de 1 ... boisseau; ... maquereaux No. 1, en barils et en ... ; 100,000 cigares imitation principe; 30 ... ; Carraccas; amidon; casse; chocolat; ... etc., etc. A vendre par NORCROSS & FOSDICK, 28 jan. 46 rue Gravier.

TALAMON FRERES,

44, rue de Chartres.

RECOIVENT par le Severn du Havre, un effet à vendre aux plus bas prix de la place:

6 caisses chapeaux de paille d'Italie pour hommes; 6 dito dito dito pour dames; 6 balles cotonnade française; 1 caisse d'éventails de tous prix; 1 dito de bretelles tricotées avec boucles à boutons; Gants fil coton noirs et blancs; Gants fil d'Ecosse blancs et gris pour hommes et pour femmes; Mitaines en filet avec doigts; Rubans taffetas noir et couleurs; Galons de soie, gris, pour border les souliers; Bourses en filet de soie; Fil français gris, noir et bleu; Un assortiment de colliers et d'épingles en jais; Bandes indéplissables; Corsets de toutes qualités; Houpes à poudrer.

TOUJOURS EN MAGASIN:

Un grand assortiment de Peignes, brosses, boutons, épingles, aiguilles, galons, couleurs, genre en soie ou en coton, agrafes, plates et ordinaires, bourses en coton et en soie, dés à coudre blancs et en acier, amorces en grandes et petites boîtes, aussi des de choix en boîtes de fer blanc, miroirs dorés, bretelles de toutes sortes, soie à coudre, jarretières élastiques, couverts en fer battu et en composition, poupées en peau et habillées, plumeaux de 14 à 30 pouces, cré ... ; Savon de Windsor, eau de lavande, eau de fleur d'oranger, peaux de chamois, vinaigres, cires, fil à cordonnier.

AUSSI:

Seines à pêche de toutes dimensions, éperviers, trameaux et lignes de première qualité. 11 mars

GENIEVRE—50 pipes genièvre marque du cygne, à vendre par FOSDICK & BRO. 7 mars. 74 Camp

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans.

DIMANCHE, 23 MARS 1845.

La 1me représentation de

L'HOMME BLASE,

Vaudeville nouveau en 2 actes.

Précédé par

DON CESAR DE BAZAN,

Drame mêlé de chant, en 5 actes, par Dennery.

Au premier jour:

LA REINE DE CHYPRE,

Grand Opéra en 5 actes d'Halevy, auteur de la Juive et de l'Eclair.

Cet ouvrage sera orné de tout son Spectacle, Décors nouveaux et costumes venus de Paris.

Théâtre Américain.

Dixième Soirée de l'Opéra Italien.

DIMANCHE, 23 MARS 1845.

A la demande particulière, on donnera pour la 2me fois

BELISARIO,

Grand Opéra en 3 actes de Donizetti

Irene — Signora EUFRASIA BORGHESE
Antonina — Signora AMALIA RICCI
Belisario — Signor A. TOMASI
Alamiro — Signor LUIGI PERROZZI

Pour les détails, voir les affiches du jour

PROMENADE CARONDELET,

Jardin Ste Hélène.

COBINI a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il vient d'ouvrir un Etablissement de rafraîchissemens dans le joli Jardin Ste Hélène, situé sur la Promenade Carondelet. Il espère que ses nombreux amis le favoriseront de leur patronage. Le choix des liqueurs et le service ne laisseront rien à désirer

DIMANCHE JOUR DE PAQUES.

BAL GRATIS.

21 mars—1

Salle Giquel.

BAL DE SOCIETE.

La Liste des Souscripteurs pour QUATRE BALS de Société,—devant avoir lieu le 29 Mars, les 5, 12 et 19 Avril,—est maintenant ouverte au Bureau de M. de Marans, encoignure Grands Hommes et Champs-Elysées.

COMITÉ:

De Marans — J. Sachemin
T. Mouney — Geo. W. Harby

19 mars—1 1 j

Soirée Dansante Déguisée et Parée,

DONNÉE PAR J. DEVOTI,

A L'ARMORY DU BATAILLON WASHINGTON,

A LA demande d'un grand nombre de familles, M. DEVOTI donnera une autre Soirée Dansante,

MARDI, 25 MARS.

Le Bal pour les enfans commencera à 7 heures, et pour les grandes personnes à 10 heures précises.

Les Dames et les enfans sont respectueusement priés d'assister à ce bal

Prix de la souscription, pour les Messieurs.... $1.

La POLKA sera dansée à 9 heures. 20 m

Galerie Nationale.

Belles Peintures ajoutées à la Galerie Nationale, 13, rue St Charles.—Ouverte tous les Jours.

Les Premiers Chrétiens prisonniers à Rome, par Huntington
De Soto et la Découverte du Mississippi, par Rothermel
Délivrez nous de l'Enfer, illustré, par Leutze
Le Christ mis dans le Tombe, d'après Caravaggio
St Pierre Crucifié, d'après Guido
Et 4 jolis Paysages par Doughty et Bodderton

Ces tableaux ne paraîtront que quelques jours.

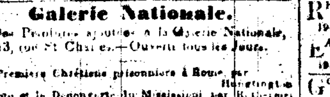

SALLE D'ORLEANS

GRAND BAL PARE ET MASQUE.

P. A. DUBORD a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il continuera à diriger les Bals de la Salle d'Orléans, et que ces Bals auront lieu les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI.

Rien ne sera épargné pour rendre cette salle un des meilleurs lieux d'amusemens en ville

L'orchestre sera composé des meilleurs musiciens de la ville.

27 dec. P. A. DUBORD, directeur

BALLE DE BAL WASHINGTON,

GRAND BAL PARE ET MASQUE.

Rue St. Philippe, entre celles Royale et Bourbon.

LE Directeur informe respectueusement ses amis et le public en général, que cette Salle ayant été entièrement réparée, sera ouverte tous les MARDI, JEUDI et SAMEDI, pendant la saison

Tous les DIMANCHES, il y aura Bal pour les femmes de couleur.

Entrée:—Cavaliers, $1; Dames, gratis

GEORGE STEHVENS, directeur.

AUTOMATE.

UN MAGNIFIQUE AUTOMATE, qui vient d'arriver de Paris, peut être vu maintenant, tous les jours de 10 heures à midi, et le soir de 7 heures à 10 heures P. M. au dessus du café de l'Aigle, encoignure Conde.

Prix d'entrée.... 25 cents. mars—

Académie de Danse

PAR J. DEVOTI,

LEÇONS DE POLKA.

UNE classe aura sa tendance... M. ..., No 123, tous les lundis, mercredis et vendredis, à 7 heures du soir, pour l'enseigner... la... dernière mode de la valse. Les leçons de Polka seront données les mêmes soirs, à 8 heures.

La classe de l'Armory du Bataillon Washington, pour les personnes et jeunes garçons ... lieu le jeudi et samedi de chaque semaine à 6 heures P. M.

Les élèves de cette classe ... payeront ... $5 par mois.

Toutes les danses de caractère ... $5 par mois.

M. ... donne aussi des leçons particulières ... domicile.

Il enseigne la danse dans les institutions suivantes:

Mme. Granet, rue Bourbon, No. 20
Mlles. Alison, encoignure rues Gallet et St. Joseph
Mme. Bagnol, ... Royale et Toulouse.
Mme. Zeuer, rue du Camp, No. 247.
Au No. 165, rue Julie.
Au Lycée d'Orléans, rue de l'Esplanade.
A Plantation Lonfannaise 71 rue des Remparts.
A l'Académie Jefferson, paroisse de la Baton ...

SANGSUES.

REÇU par la Louisa ... sangsues de Hongrie ... ment le Sang ... Hongroises ... cotées, à vendre depuis 10 jusqu'à VINGT ... les garanties, au dépôt général rue ... entre Conti et Bienville, ... maison No. ... Les pharmaciens et les habitans ... auront une réduction ... 17 mai. RENAUD PETITBIEN.

SANGSUES.

REÇU par les derniers navires de France les SANGSUES de premier choix ... à vendre ... au détail, rue St. Anne No. 12, ... 20 m. TRASSBREST.

SANGSUES.

L'Est... le dernier ... arrivé de l'Europe, un grand assortiment de Sangsues Hongroises ... quantité ... prix très modérés ... Le public ... pourra s'en procurer ... chez ... s'adresser ... On trouvera en même ... un grand assortiment d'Estampes françaises et américaines, cadres, glaces, etc.

31 jan. J. B RUSCONI 181 Chartres

SANGSUES.

RECEMMENT arrivé par le Talma, des Sangsues de la bonne qualité, et à vendre en détail à dix sous pièce, ou en gros, par cent, à huit sous pièce, au Grand Dépôt Général et Café, rue de l'Esplanade, No. 1, encoignure Casacalvo, à la continuation de la rue Royale.

Les pharmaciens et les habitans de la campagne seront servis à leur satisfaction.

Le même Entrepôt a reçu par le navire Amsterdam des vermilles ... des Sangsues Suédoises, et de qualité supérieure, qu'on vendra de dix à vingt cinq sous. Les prix seront tenus ... du maladies.

9 sout. J P SOUBIRAN

FABRIQUE D'EAU DE SELTZ.

RENAUD PETITBIEN, ayant joint à son établissement de la rue du Quartier une fabrique d'Eau de Seltz, prévient le public qu'il fournira pour toute la saison des Limonades Gazeuses à l'ananas, à la groseille, à la framboise, etc., etc., etc.

L'établissement se charge de faire rendre à domicile au prix de:

Eau de Seltz, la douz............$1 00
Limonades Gazeuses, parfums assortis....1 50
Le verre non compris

Rue du Quartier, No. 36, près de l'Hôtel des Monnaies.
Désordres seront reçus chez Victor Hebert, librairie rue de Chartres. 12 juin

A LOUER—Le beau MAGASIN No. 20, rue de Chartres, entre Bienville et Douane. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 25 fev

CHAMBRES GARNIES A LOUER—Deux Chambres garnies, au rez de chaussée de la maison No. 2 ?, rue du Camp.

Elles sont entièrement indépendantes du reste de la maison, et convenables pour un célibataire.

On en donnera possession de suite. S'adresser sur les lieux, ou à E. JOHNS, 19 fev. 110 rue Poydras.

A LOUER—Le magasin attenant au café de Bull's Head, rue Tchoupitoulas, en vigueur rue Ste. Marie, Lafayette. S'adresser à E. ROCHEREAU & Co. 1 mars. 7 rue St. Louis

A LOUER—Dans le fond du Magasin No 141 rue des Magasins, une MAISON en briques, à deux étages, ainsi que l'usage d'une cour spacieuse, faisant partie de la propriété. Pour plus amples détails s'adresser à B. DITTRICH, 13 m. 28 Poydras

A LOUER

Cette JOLIE MAISON en briques, à deux étages, avec Cuisine et Ecurie, également à deux étages, dans la Seconde Municipalité, rue St. Pierre, entre Commun et Gravier, côté S. E. S'adresser à J. U. LAVILLENEUVRE, 7 fev. 49, Commune

RULH, Pharmacien, de retour de France, a l'honneur de prévenir ses connaissances qu'il a établi une Pharmacie dans la maison qu'il occupait anciennement, encoignure Dauphine et Hôpital, et qu'il ne négligera rien pour s'attirer et mériter de nouveau la confiance des médecins et de ses nombreuses clientèles. 10 mars—1of

EN débarquement du navire Concord et du brick Amérika, venant de Bordeaux:

15 quarts de demi-pipes eau de vie 4me preuve,
12 balles bouchons 1e choix ... chaque,
50 paniers rognons d'Angers, 20 caisses cerises à l'eau de vie, 25 caisses ... ,
70 caisses ... vin 1/4 ... ,
10 caisses ... avec étiquettes ... capsule,
50 ... supérieur St Julien ... ,
25 caisses prunes de 12, 18 ou 24 pots dans la barque,
Aussi—Débarquant du brick ... de la Havane—50 caisses choco... espagnol, à vendre par
11 mars. RAYMOND CAZAUZAC, 34, Vieille Levée.

ASSURANCES MUTUELLES.

Compagnie d'Assurance de l'Ouest, pour la Marine et le Feu.

(Sous un amendement de leur charte.)

CETTE compagnie assurera contre les risques de la Mer, des RIVIERES, et du FEU, sous le système mutuel.

D'après ce mode d'assurance, les personnes qui s'engagent envers cette compagnie ont droit à une part des profits, sans encourir aucune responsabilité au delà, durant sa charte.

14 oct. L. MATTHEWS, Président.

EN débarquement du navire Eleonora, de Liverpool:

18 caisses jaconats nouveau goût;
10 caisses ginghams rayés et unis;
8 balles toile bleu, fil;
6 caisses bretagnes;
6 balles toile à drap;
10 caisses coton à coudre. Fait ... à vendre par
6 m. DUNCAN KENNEDY, 25 Toulouse

CRAVATTES 4/4—pour hommes—Un lot de nouveau style et dessin, de première qualité, à vendre à l'encoignure des rues Magasins et Commune, par 8 mars. NORTH & BROTHERS

JACONAT Rayés—Quelques unes des plus belles qualités, à vendre à l'encoignure rues Magasins et Commune. NORTH & BROTHERS.

BALZORINES—Un splendide assortiment des dernières modes, à vendre à l'encoignure des rues Magasins et Commune, par 6 m. NORTH & BROTHERS.

AVIS—Le soussigné devant partir pour France vers le fin d'avril prochain prévient le public qu'il se chargera ... réclamations ... à Pinderonné de St. Domingue et autres, etc. J. B. DUVIGNEAUD Avocat, 19 mars—1m. Rue Conti et Passage de la Bourse.

AU MAGASIN FASHIONABLE,

Rue de Chartres, entre St. Louis et Conti, No. 139.

LES soussignés, ont l'honneur d'annoncer à leurs habitudes et au public en général, qu'ils viennent de recevoir par les navires Calidonia et Francis Depau, du Havre, les articles ci-après, qui, joints au bel assortiment qu'ils avaient d'importation par navires Windsor Castle et South Carolina, forment le complément de leurs marchandises du printemps et d'été

GILETS confectionnés à Paris dans les meilleurs ateliers, coupes d'étoffes très variées, savoir: double shall, double reverse, simple shall, collet droit forme chevalière, en velours, cachemire d'été, poil de chèvre, basin blanc, etc. et de diverses nuances.

CRAVATES en batiste, pur fil, d'Ecosse, coutil batiste, nouveau genre, jaconat à carreaux, à raies et autres dessins des plus à la mode, écharpes et cravates en foulard.

GANTS, en fil de Prime, fil d'Ecosse, fil anglais, blanc, gris, et diverses couleurs, de soie également de toutes nuances.

CALEÇONS, à corset, en toile de Flandre et de Silésie, coupe toute nouvelle, dite en tricot coton, article supérieur.

Par les premiers arrivages ils recevront un nouvel assortiment de chapeaux véritables Pinaud.

16 mars. CORDEVIOLLE & LACROIX.

Garthwaite, Payan & Co.

MAGASIN D'HABILLEMENTS EN GROS ET EN DETAIL.

No. 30 rue du Canal,

Entre celles Chartres et Vieille Levée.

ONT reçu par les navires Union et Yazoo, une partie de leurs habillements du printemps, qu'ils offrent à vendre à TRES BAS PRIX pour du comptant. Ils vendront maintenant à très peu de chose près du prix coûtant, ce qui leur reste du stock d'habillements d'hiver.

Lévites en drap d'été et mérinos noir, français, anglais et allemands; habits, levites écourtées et paletots idem; pantalons idem.

Habits alpaca de toutes descriptions.

Un assortiment d'habits et pantalons en cotonnade française et américaine, pour hommes et enfants; idem d'autres étoffes.

Chemises et caleçons—En toile d'Irlande, en toile écrue et coton, ginga, flanelle de Canton, laine d'agneau, calicot, etc.

Bretelles en gomme élastique, coton et soie; mouchoirs de poche, en batiste fil, en soie de l'Inde; mouchoirs de col et stocks de tout genre

Les habitans, marchands et pacotilleurs sont respectueusement invités à examiner leurs marchandises avant de faire leurs emplettes ailleurs.

20 fev. GARTHWAITE, PAYAN & Co

MARCHANDISES SECHES—North & Brothers, encoignure des rues Commune et Magasins invitent respectueusement les acheteurs à venir visiter leur stock de MARCHANDISES françaises, qu'ils viennent de recevoir par les navires Champlain, Doucalion, South Carolina, Severn et Caledonia, du Havre, les dernières marchandises ont été expédiées de France le 30 janvier 1845. 8 mars

CHANGE sur Paris et Bordeaux, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co. 1 mars. 17 et 19, St Louis

CHAMPAGNE—200 paniers vin de Champagne de la marque de l'Etoile, en débarquement du navire Columbiana, du Havre, à vendre par JAUGTE MOLIER. 19 mars—8. 9 rue St. Louis.

BAS de laine—150 douzaines bas tricotés à la campagne à vendre par FROST & Co. 19 mars. 10, Magasins

CHAPEAUX de laine—25 caisses chapeaux noirs, gris, et blancs, à vendre par FROST & Co. 19 mars. 10, Magasins

CHAPEAUX cirés—10 caisses à vendre par FROST & Co., 10, Magasins

RHUM—20 barils de la Nouvelle Angleterre, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co, 19m. 30 Vieille Levée

EAU DE VIE ET GENIEVRE—1re et 4me preuves, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co, 19m. 30 Vieille Levée

GOBELETS—500 douzaines à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 19 m. 30 Vieille Levée

OCRE JAUNE—10 caisses, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co, 19m. 30 Vieille Levée

HUILE DE BLANC DE BALEINE—10,000 gallons très clair d'hiver, épurée, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co. 19m. 30 Vieille Levée

SAVON ET CHANDELLES—50 caisses savon de Boston No 1, 100 caisses chandelles de blanc de baleine des meilleures marques, 20 do sardines, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co, 19m. 30 Vieille Levée

FIL à voile—Au débarquement du brick Amerika, 4 boucauts. Fil à voile, à vendre par B. TALAMON, 78 et 80 St. Louis. 19 mars

CHAMPAGNE Supérieur—Les soussignés, seuls agents de MM. le marquis de Mareuil et de Loisson, propriétaires de vignobles dans les meilleurs crus de la Champagne, ont en magasin, d'importation directe de ces messieurs:

100 paniers champagne, Tisrey, 1re qualité grandes et demi bouteilles.

100	dito	de	qualité supérieure	do
50	de	du	Ay, 1re qualité	do
50	do	de	Verzenay do	do
50	do	do	do supérieur	do

16 mars. JORDY & BRASIER, 10 Conti

LIQUEURS assorties—Absynthe, Marasquin, curaçao et anisette, à vendre par JORDY & BRASIER, 10 Conti. 15 mars

PRUNEAUX—Sardines et câpres.—Huile d'olive en paniers, à vendre par JORDY & BRASIER, 15 mars. 10 Conti

VIN BLANC—20 tierçons bon vin de Bordeaux, à vendre par JORDY & BRASIER, 15 mars. 10 Conti.

A VENDRE, au débarquement du navire Amerika—25 quarts et 50 huitièmes pipes eau de vie de Cognac 4me preuve, de J. J. Dupuy, par JORDY & BRASIER. 15 m. 10 Conti

A VENDRE par les soussignés—100 barriques vin rouge de diverses marques, 20 barriques vin de propriétaire pour familles ... Camenec 1841, 5 ... barriques ... blanc de ... , 3 ... do ... 1841. DUDOUYT & TEULADE, 12, Toulouse. 15 mars

A VENDRE par les soussignés—10 quartes eau de vie, de preuve ... J. J. Dupuy, ... DUDOUYT & TEULADE, 12, Toulouse.

A VENDRE par les soussignés—50 caisses Absinthe de ... marque ... Pernod ... 10 caisses ... de Jamaïque; 50 caisses Curaçao grand modèle; 20 paniers ... d'Angers; 100 paniers Anisette de Bordeaux, de diverses qualités, par DUDOUYT & TEULADE. 13 rue Toulouse

A VENDRE par les soussignés—10 milles bouchons ... ; 10 ... de ... vins ordinaires; 15 paniers ... couleurs. Moutarde ... DUDOUYT & TEULADE, 12 Toulouse

GRAINES DE JARDINAGE

ET

GRAINES DE FLEUR,

Garanties de la Récolte de 1844.

LE soussigné vient de recevoir par la barque Robert ... de New York, un grand assortiment de graines ... , ... semences ... Le ... vendra ... plus ... graines de ... ; jardiniers ... ; ... oignons ... en détail ... prix ... des graines ... WM. DINN, 11 Commune. 20 fev

CHEMIN A COULISSES DE LA N. ORLEANS ET CARROLLTON

Réduction de prix.

A partir du 1er février 1845, le prix du passage sur ce chemin sera comme suit:

Pour un seul billet, 20 cents
Enfans de 5 à 12 ans, 10 "
Esclaves (toute distance) 10 "
Cinquante billets, ... $8 00 "

Billet personnel pour ... $100 payable par quartier et d'avance. Le quartier devra commencer les 1ers de février, mai, août et novembre.

Les chars se rendent et partent du vieux dépôt à l'encoignure des rues Poydras et Baronne.

Les passagers sont transportés aux superbes jardins de Carrollton, en moins d'une demi-heure dans de jolis cars neufs.

—Les chars partiront comme suit:—

Dans le courant de la semaine.

De la Nlle. Orléans.		De Carrollton.	
Char à cheval	à 6½ A. M.	Chars à chev.	6½ A. M.
A locom.	9 A. M.	A locom.	8 A. M.
	11 A. M.		10 A. M.
	1 P. M.		à midi.
	3½ P. M.		2 P. M.
	5 P. M.		4 P. M.
	7½ P. M.		6½ P. M.
Chars à chev.	10 P. M.		8 P. M.

Arrangement du dimanche.

En outre de l'arrangement de la semaine, un train partira toutes les heures de l'après-midi et du soir, jusqu'à 7 heures de Carrollton, et 8 heures de la Nouvelle Orléans.

Le char à cheval partira de Carrollton à 8 1/2, à l'exception des jours de pluie, et ceux où l'arrangement sera le même que celui des autres jours de la semaine.

Les passagers devront se pourvoir de billets, car il est expressément défendu au conducteur de recevoir de l'argent.

Un char est réservé expressément aux Dames, à chaque départ.

Pendant l'été, c'est à dire du 15 mai au 1er août, les chars à cheval partiront comme suit:

De Carrollton, à 4 1/2 heures, au lieu de 6.
De la Nlle. Orléans, à 4 1/2 " 6 1/2.
De Carrollton, à 7 heures " 6 1/2.
De la Nlle. Orléans, à 7 1/2 " 7 1/2.

Le char à cheval partant de Carrollton à 8 1/2, et de la ville à 10 heures du soir.

Les arrangements pour le dimanche seront les mêmes (c'est à dire un train toutes les heures de la soirée) excepté que les chars partiront une heure plus tard qu'ordinaire.

LES CHARS DE LAFAYETTE, comme suit:

De Lafayette, en été, à 6 heures du matin
De la rue du Canal, dito, à 6 heures et demie du matin.
De Lafayette, en hyver, à 7 heures du matin.
De la rue du Canal, dito à 7 heures et demie du matin.

Les chars partiront toutes les heures jusqu'à 8 du soir, de Lafayette, et à 9 P. M. de la rue du Canal.

On prie particulièrement les Messieurs de ne pas poser leurs pieds sur les coussins, ou de fumer dans les chars, lorsqu'il s'y trouve des Dames.

JOHN HAMPSON, Ingénieur de la Compagnie. 27 juil

DETENU à la geôle de la paroisse de St Jean Baptiste un jeune griffe âgé d'environ 20 ans, taille de 5 pieds 3 pouces, disant appartenir à M. Henry Knight, des Attakapas. Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.

Paroisse St. Jn. Baptiste, 4 mars 1845. A. LUMINAIS, shérif. 17 mars

DETENU à la Geôle de St Jean Baptiste un jeune nommé NERO, disant appartenir à M. Vigier, près le Canal, Bayou Lafourche. Cang... le parle qu'anglais. Le propriétaire est prié de le retirer, en se conformant à la loi.

Paroisse St Jean Baptiste 16 janvier 1845. LUMINAIS, shérif

DETENU à la geôle de la paroisse de St Jean Baptiste, un nègre nommé PETER, disant appartenir à M. ... Dowel, de Bâton Rouge. Ce nègre parle l'anglais.

Il est aussi détenu ... nommé JACOB, disant appartenir à M. Hagan, de la Nouvelle Orléans. Ce nègre ... sans... Ascension. Les propriétaires desdits esclaves sont invités à les retirer en se conformant à la loi.

Paroisse St Jean Baptiste 27 janvier 1845. A. LUMINAIS, Shérif.

GRAINES FRAICHES.

Le sieur LELIEVRE a l'honneur d'annoncer à ses pratiques qu'il vient de recevoir par le navire Champlain un bel assortiment de graines de légumes et de fleurs de la récolte de 1844. 24 jan

Les soussignés offrent à vendre un très bel et un tilbury avec harnais complets—Ces voitures ont été faites à New-York de recommande, et seront vendues bas prix, attendu qu'elles ont été mises en usage pendant quelque temps. S'adresser à Mrs R. Marsh & Co., à l'entrepôt de voitures, rue de la Commune ou à RULLIN & WOODRUFF, 60 Camp. 14 m

CHARONNAGE DE PHILADELPHIE.

LES soussignés ont en mains actuellement et reçoivent constamment de la manufacture de Wilson, Childs & Co de Philadelphie, un grand assortiment de charrettes, ... et ... , charrettes fortes, ... ; charrettes ... pour chevaux, roues de charrettes, brouettes, qu'il offrent à vendre aux prix et à des conditions avantageuses.

EMMERSON, TOURNE & Co, 9 janv. 146, Tchoupitoulas

VENTES DE CE JOUR.

Vente d'Eau-de-Vie et de Genièvre.

PAR SYKES & HYDE.

A. Devall, encanteur.

IL sera vendu, vendredi 21 courant, à 10 heures 1/2, au No. 21, rue Tchoupitoulas, les liqueurs de choix suivantes pour clore une facture:

10 pipes genièvre, marque du cygne,
3 demi-pipes eau de vie Brazeac,
3 do do do Vinard,
3 do do do Lagrange frères,
4 quarts de pipes do do Rivard,
5 huitièmes do do do
8 quarts de pipes eau de vie américaine,
20 huitièmes de do do

Conditions à la vente. 20 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu sans réserve, samedi 22 du courant, à son magasin d'encan, rue Conti No. 20,

Un assortiment considérable de marchandises de saison, consistant en partie en:

Jaconat imprimé riche, ginghams coton uni et à raies; bretagnes, toile d'Irlande, ginghams fil et coton; cotonnades légères, balzorines etc.

Aussi:—un assortiment de linge d'été et de chapeaux. 20 mars

Vente pour cause de départ.

SANS RESERVE.

Propriété de valeur dans la Seconde Municipalité et à Lafayette.

PAR J. A. BEARD & Co.

J. A. Bonneval, Encanteur.

IL sera vendu samedi, vingt deux du courant, à midi, à l'Arcade Banks:

1o. Trois lots de terre situés au faubourg des Religieuses et ville Lafayette, dans l'îlet borné par les rues du Camp, St. André, Ste. Marie et Tchoupitoulas, et désignés sous les Nos. 1, 2 et 3.

Le lot No. 1 mesure 29 pieds de face à la rue du Camp, sur 106 pieds de profondeur et face à la rue St. André, 135 pieds et 10 pouces sur la ligne qui le divise du No 2, et le dit lot forme l'encoignure des rues St. André et Camp.

Le lot No. 2 mesure 29 pieds de face à la rue du Camp sur 135 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du No. 1 et 121 pieds 8 pouces sur l'autre ligne.

Le lot No. 3, mesure 29 pieds de face à la rue du Camp sur 121 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No. 2 et 104 pieds 9 pouces sur l'autre ligne.

Les trois lots ci-dessus décrits seront vendus ensemble.

2o. Deux lots de terre dans la même îlet, désignés sous les Nos. 6 et 7.

Le Lot No. 6 mesure 29 pieds 7 pouces de face à la rue du Camp, sur 191 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 6 et 174 pieds 4 pouces sur l'autre ligne.

Le lot No 7 mesure 26 pieds 3 pouces de face sur 174 pieds 4 pouces sur la ligne qui le divise du No. 6 et 167 pieds 1 pouce sur l'autre ligne.

Ces deux lots seront vendus ensemble.

3o. Deux lots de terre dans la seconde municipalité, dans l'îlet borné par les rues Clio, Nayades, Erato, Prytanie et désignés sous les Nos 1 et 2.

Le lot No 1 mesure 28 pieds de face à la rue Nayades sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Erato.

Le lot No 2 mesure 30 pieds de face à la rue des Nayades sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Aussi—Cinquante actions dans la Merchants Insurance Company payées en plein

Conditions:—Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les billets qui ne seront point payés à échéance porteront intérêt de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement

Les Actions payables comptant

Les actes de vente par devant C. V. Foulon, notaire public, aux frais des acquéreurs. 18 mars

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

Bureau rue Toulouse, No. 31.

Propriété de valeur dans la 1re. Municipalité.

SAMEDI prochain, 22 du courant, à l'Arcade de Banks, à midi, il sera vendu cette belle MAISON en briques et à trois étages, située rue des Remparts, près la rue du Canal, et est la troisième à partir de cette dernière rue, dans l'îlet conformé par les rues Remparts, Canal, Bourgogne et Douane, le Terrain mesure 31 pieds 4 pouces de face à la rue des Remparts, sur 48 pieds six pouces plus ou moins de profondeur. La dite maison a un droit de passage dans une allée de 3 pieds de large qui court sur le derrière, et a son issue dans la rue du Canal, elle a le water works et une belle cuve, cour carrelée, &c.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés &c. avec la clause de non aliendo, et 8 pour cent l'an, en cas qu'aucun des billets ne serait pas payé à son échéance, sans pour cela en retarder le paiement

L'acte de vente en l'étude d'Amédée Ducatel, notaire, aux frais de l'acquéreur. 17 mars—a

Vente sans réserve pour terminer un règlement.

PAR J. A. BEARD & Co.

J. A. Bonneval, encanteur.

IL sera vendu, à l'encan, mercredi, 26 mars courant, à midi, à l'Arcade de Banks.

Les propriétés ci-après décrites vendues pour effectuer et terminer un règlement, savoir:

Dix sept terrains, situés immédiatement sur le nouveau Bassin, dans la seconde municipalité, dans l'îlet borné par les rues St. Paul, Cèdre et Cyprès et par le débarcadère de la rue Julie, dont la position est plus clairement désignée sur le plan exposé dans le bureau de l'encanteur.

Le lot No 180 mesurant 35 pieds de face au débarcadère de la rue Julie sur 190 pieds de profondeur et face à la rue St. Paul—Le lot No. 169, ayant les mêmes dimensions et la même façade et contigu au lot No. 185. Les lots Nos. 174, 175, 176, 177, 178, 179 et 180 ayant les mêmes dimensions et la même façade—Le lot No. 181 formant l'encoignure du débarcadère de la rue Julie et de la rue Cèdre, mesurant 36 pieds de face à la première, sur 124 pieds de profondeur et face à la seconde.

Les lots Nos. 182, 183, 184, 185, 186 et 187, mesurant chacun 25 pieds de face à la rue Cèdre sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.—Le lot No. 188 forme l'encoignure des rues Cèdre et Cyprès, mesurant 28 pieds de face à la rue Cèdre, 31 pieds sur la ligne du fond sur 120 pieds de profondeur.

Les terrains No. 177 à 190, y inclus, formant échantiers et batisses du capitaine Hunt, seront vendus en un seul lot.

Pour plus amples détails, s'adresser à l'encanteur le jour de la vente.

Conditions:—Un tiers comptant; la balance à un et deux ans de crédit, pour billets endossés et ... Dans le cas de non paiement des dits billets à maturité, ils porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de l'échéance jusqu'à parfait paiement.

Actes de vente par devant Jules Mossy, notaire, aux frais des acquéreurs. Les conditions de la vente devront être remplies et complétées dans les dix jours, et suivront l'adjudication, ou les propriétés seront revendues après quinze jours d'avis dans deux des gazettes de cette ville, sans autre avis ... aux ... risques des adjudicataires en défaut.

15 mars—td 16, 17, 18, 21, 22, 23, 24, 25

Vente Publique.

Succession de veuve George Wilde.

SAMEDI, 22 avril prochain, à 10 heures A.M., il sera procédé par l'encanteur, ... de la paroisse ... de St. James, ... dépendant de la succession de feue dame ... Wilde, dans la paroisse ... :

Une quantité de meubles, ustensiles de ménage et de la ... agricoles ... chevaux, ... de trait ...

25 ESCLAVES, dont: 21 adultes, et 4 enfans; le plupart ... et ... de charrue ... ; laboureur et un forgeron.

... bœufs de travail, ... charrettes, ... à potasse ... moulin ... ; ... sucre ...

$2... en cash ... pour cotton, billets ... avec 237 actions ... de la Banque ... de la Louisiane (Le dividende ... et sont hypothéquées ...), et ...

L'HABITATION ... dans la ... à ... de ... et ... , ... de ... ; ... a ... arpens de face ... sur ... profondeur ...

Termes et conditions de la vente.

1o—Les meubles, ... ustensiles de ménage et d'exploitation, les animaux, etc., se vendront payables comptant, ou partie en paiement d'une somme de $50 ... .

2o—Les ... esclaves ... seront vendus au premier lieu ... se vendront payables ... comptant; la balance ... crédit ... . Le surplus ... à un et à deux ans du jour de l'adjudication.

3o—L'habitation ... d'une ... d'écrire, avec les améliorations, ... en bloc avec les ... esclaves ... , et les 237 actions de la Banque ... ; ... pourra être nécessaire pour combler le déficit ... mentionnées ... et ... de la ...

... la partie héréditaire de Tehanne et Antoine Wilde ...

Extrait des affiches de vente.

20 mars. S. S. WEBRE, administrateur

BUREAU DE L'EXECUTIF

24 février 1845.

AVIS est par le présent donné que Gustave Ducros, ci-devant shérif de la paroisse de St Bernard, s'est adressé à moi pour la cancellation des bons ci-après.

Premièrement, un bond de mille piastres, souscrit par lui le ... jour de janvier 1843, comme shérif susdit, conjointement avec Gilbert Leonard et J. Mathieu Ducros comme sécurités. Secondement, un bond de ... mille piastres, souscrit par lui le ... jour de janvier 1843, comme collecteur des taxes d'Etat pour l'année 1843, conjointement avec Gilbert Leonard et J. Mathieu Ducros comme sécurités. Troisièmement, un bond de cinq mille piastres, souscrit par lui le ... jour de janvier 1844, comme collecteur des taxes d'Etat pour l'année 1844, conjointement avec Gilbert Leonard et J. Mathieu Ducros, comme sécurités.

Le présent est à l'effet de donner avis à toutes personnes qui sont intéressées, d'avoir à déduire par écrit au bureau du secrétaire d'Etat, à la Nouvelle Orléans, sous quatre vingt dix jours de la publication du présent, les raisons pour lesquelles lesdits bons ne seraient pas cancellés et annulés.

[L. S.] Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, ce vingt-quatrième jour de février de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quarante cinq, et la soixante neuvième de l'Indépendance des Etats-Unis.

A. MOUTON.

ROBERT CARTER NICHOLAS, Secrétaire d'Etat. 6 mars—90

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—Mars 1845.

SONT invitées à se présenter à ce Consulat pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

B — Béranger; Bougainville, Philippe; Bordenave, Marcellin; Bour, David; Bauel, Levy; Bizet, Barthélemy; Bonicard, (la famille); Bossuet, Etienne

C — Chauvet, Anatole Justin; Chaize, Eustache; Canel.

D — Buchanan, Ferdinand; Dupont, Théophile; Deplaigne, Jacques-Lucas, Marie; Duchesne Duval; Cumstrost Vve.; Dechaud époux; De Chavry L.; Dubois, Casimir

E — Engelsheim, frères

F — Feuché, Lucien; Forcauer, (Mme).

G — Guérin, Corryeur; Guinot, Antoine; Geoffroy, Jean Bapti.; Grégor, Florent; Grégo; Garreau, Adrien

H — Huber, Jean; Hacker, Jean; Harbison, Viel

J — Jacques, Baptiste; Jambon, Etienne

K — Karch, Jean Michel; Kayé.

L — Lurignan, Etienne; Lorillard; Lemaire, Eugène

M — Monié, Jean; Molleke, Xavier; Masden; Mertel; Martel, Barthélemy

N — Negueloux, St. Blaise

P — Pouillet, Chasson; Porret, Louis; Pagé, Antoine; Perrodin, François; Petiet, Gillet; Pinabère, Pierre

R — Rouget, A...; Richard, Auguste

S — Simonetti; Segory, ...; Savoye, ...; Sanguinetti; Sénac, ...; Schitra.

T — Tremoulet

V — Valdegriff, ...; Vergès, François; Videau, Paris; Vermeille; Werst, Auguste

Jourdan Honoré Théodore. Jourdan Antoine Louis ...

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de ... dix heures du matin à trois heures de l'après midi.

L. DUPERRON

DOCTEUR DENTISTE

... son cabinet ... jusqu'à deux heures de l'après-midi, et dans la soirée de quatre à six. 25 avril

TABAC de Cuba supérieur ... à vendre par J M LAFITTE, 20 St. Louis. 7 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR ST. BARNETT Jr.

Vente de propriétés de valeur, sans réserve.

SAMEDI, 22 mars, à midi, il sera offert en vente, à la rotonde de la Bourse St. Louis, les magasins et résidences ci-après décrits, savoir:

No 1—UN LOT DE TERRE situé à l'encoignure des rues St. Louis et Bourgogne, mesurant 25 pieds 9 pouces 10 lignes de face à la rue St Louis, sur 84 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur, avec la MAISON à trois étages qui s'y trouve. La dite maison est louée à raison de $800 par an.

No 2—UN LOT DE TERRE adjoignant le précédent, rue St Louis, et paraissant sous les rapports avec l'autre. Cette propriété est louée $660 par mois.

No 3—UN LOT DE TERRE situé rue Bienville, entre celles de Chartres et Exchange Place, mesurant 31 pieds 5 pouces de face, et un autre ... en commun, sur 81 pieds de profondeur, avec le MAGASIN à trois étages, en briques, qui s'y trouve—Cette propriété est louée $1300 par an.

No 4—UN LOT DE TERRE situé à l'encoignure des rues St Pierre et Dauphine, mesurant 40 pieds de face à la rue St Pierre sur 7½ pieds de profondeur, mesure française, avec la MAISON en briques et à un étage qui s'y trouve, et 40 actions de la banque de l'Union. Cette propriété est louée à $600 par an.

No 5—UN LOT DE TERRE situé rue Bourbon, entre celles Conti et Louis, mesurant 24 pieds 5 pouces et 8 lignes de face à la rue Bourbon, sur 127 pieds 10 pouces et 8 lignes de profondeur, avec une MAISON à trois étages qui s'y trouve.

No 6—UN LOT DE TERRE adjoignant le précédent, mesurant 24 pieds 3 pouces à la rue Bourbon, sur 172 pieds 9 pouces et 3 lignes de profondeur, avec une MAISON à trois étages qui s'y trouve.

No. 7—UN LOT DE TERRE situé à l'encoignure des rues Conti et Bourbon, mesurant 27 pieds 6 pouces de face à la rue Conti, sur 73 pieds 9 pouces de profondeur, faisant face à la rue Bourbon, avec une MAISON en briques et à trois étages qui s'y trouve. Cette propriété est louée $960 par an.

No. 8—UN LOT DE TERRE adjoignant le précédent, sur la rue Conti, et mesurant 26 pieds 11 pouces et 6 lignes sur 73 pieds 9 pouces, avec une MAISON à trois étages et en briques, qui s'y trouve. Cette propriété est louée $660 par an.

No. 9—UN LOT DE TERRE adjoignant le précédent, sur la rue Conti mesurant 27 pieds et 7 lignes, sur 73 pieds 9 pouces de profondeur, avec une MAISON en briques et à trois étages qui s'y trouve. Cette propriété est louée $660 par an.

No. 10—UN LOT DE TERRE adjoignant le précédent, sur la rue Conti, et mesurant 27 pieds et 7 lignes, sur 73 pieds 9 pouces de profondeur, avec une MAISON en briques et à trois étages. Cette propriété est louée $540 par an.

No. 11—UN LOT DE TERRE adjoignant le précédent, sur la rue Conti, et mesurant 26 pieds 10 pouces et 8 lignes, sur 73 pieds 9 pouces de profondeur, avec une MAISON en briques et à trois étages qui s'y trouve. Cette propriété est louée $7.0 par an.

No. 12—DEUX LOTS DE TERRE situés à l'encoignure des rues Moreau et St. Antoine, (3me Municipalité) mesurant ensemble 54 pieds 11 pouces et 9 lignes de face à la rue St. Antoine, sur 127 pieds 10 pouces et 8 lignes de face à la rue Moreau, avec les DEUX MAISONS en briques qui s'y trouvent. Cette propriété est louée $240 par an.

No. 13—TROIS LOTS DE TERRE situés à l'encoignure des rues Esplanade et Craps, savoir: le No. 1, mesurant 48 pieds 3 pouces et demi de face à l'Esplanade, sur 76 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur, face à la rue Craps avec la MAISON qui s'y trouve.

Le No. 2, mesurant 48 pieds 3 pouces et demi de face à l'Esplanade, sur 76 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur.

Le No. 3 mesure 30 pieds de face à la rue Craps, sur 93 pieds 7 pouces de profondeur, avec une MAISON en briques qui s'y trouve.

Les trois lots ci dessus désignés sont sujets à un paiement d'un intérêt annuel de six pour cent sur $... à la Troisième Municipalité. Les acquéreurs auront ... ce à assumer le paiement de $763.38 ... par chaque lot.

No. 14—UN LOT DE TERRE rue Moreau entre les rues Piété et Desirée, mesurant 30 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, avec les EDIFICES qui s'y trouvent.

No. 15—UN LOT DE TERRE adjoignant le précédent, mesurant 31 pieds 4 pouces de face, sur 114 ... de profondeur.

No. 16—UN LOT DE TERRE adjoignant le précédent, mesurant 31 pieds 5 pouces de face sur 120 pieds de profondeur, et 31 pieds 5 pouces sur sa ligne du fond.

No. 17—UN LOT DE TERRE adjoignant le précédent, mesurant 32 pieds 6 pouces de face, sur 121 pieds de profondeur, et 31 pieds 6 pouces sur la ligne du fond.

No. 18—UN LOT DE TERRE adjoignant le précédent, mesurant 31 pieds 9 pouces de face, sur 121 pieds de profondeur.

No 19—UN LOT DE TERRE adjoignant le précédent, mesurant 31 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, face à la rue Piété.

CONDITIONS—Un tiers comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois en billets divisés en sommes égales, endossés à satisfaction, et portant hypothèque jusqu'à final paiement. Si les billets ne sont pas payés à échéance, ils porteront un intérêt de huit pour cent, sans accorder le privilège de prolonger les paiements.

Les actes de vente par devant Felix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs.

N. B. Les plans de ces propriétés, tirés par L. Bringier, député arpenteur des Etats Unis, seront exposés à la Bourse St. Louis, quelques jours avant la vente.

11 mars—11f

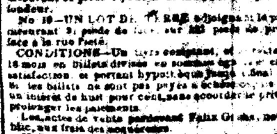

QUARTIERS GENERAUX.

Nouvelle Orléans, le ... février 1845.

ORDRE GENERAL—No. ...

UNE élection aura lieu le premier samedi du mois de mars prochain, (seconde division L. M.) à l'effet de procéder à l'élection d'un Major Général, pour remplir la vacance occasionnée par le décès du Major Général E. ... . Les boîtes de scrutin resteront ouvertes de dix heures à midi, à tous endroits désignés dans chaque brigade, savoir:

La quatrième Brigade à Versailles.
La onzième Brigade à Alexandrie.
La cinquième Brigade à Natchitoches.
La sixième Brigade à Monroe.
La dixième Brigade à Vidalia.

Par ordre du commandant en chef.

J. ... Adjudant et Inspecteur Général. 10 mars—2

QUARTIERS GENERAUX ... Nlle. Orléans, 1er février 1845.

ORDRE No. ...

1. Une élection d'un ... officier ... de la 1re division de la Milice de la Louisiane, aura lieu le ... de Mars courant, pour remplir ... vacance ...

2. Les polls seront ouverts à Donaldsonville, depuis dix heures A. M. jusqu'à quatre heures P. M. ... ; à ... Paroisse de Lafourche Intérieure, ... ; à ... V. Armont, commandant en ... de régiment.

3. Il est ordonné, que quelque ... , ... fera connaître ... le résultat de l'élection ... officiers ... compagnie, lorsqu'elle sera ... .

Par ordre de John E. Lewis, major général commandant ... de la ... division ...

4 Mars. ... COLOMBE DAVIS ...

ABSYNTHE SUISSE—50 caisses Dubied, pour détail, à vendre par HUGH ROCHEREAU & Co.

MORUE—30 caisses Boston Choice ... en lots à ... les ... marchands ... à vendre par B. DITTRICH ... 15 mars

BIERRE—Ale et porter de Londres—... de qualité supérieure, en pintes et en quarts, à vendre par SMITH BRYAN, 30 Douane

LISTADES—Quelques ballots de listades bleues et double carreaux, et de ... à vendre par SMITH BRYAN, 30 Douane.

PLA... de Bretagnes—... à vendre ... par SMITH BRYAN, 30 Douane

FIL—Un assortiment de fil de Lecra, ... et à coudre, à vendre par SMITH BRYAN, 30 Douane

FER BLANC—400 caisses de marque supérieure ... à vendre par ... Douane

MAQUEREAUX—5 barils No 1, en débarquement de la barque Helena, à vendre par HARVEY & COOLIDGE, 18 m. 28 Gravier

HUILE d'Olive—100 paniers huile d'olive, à vendre par HARVEY & COOLIDGE, 18 m.

MAQUEREAUX du Sud No ... à vendre par HARVEY & COOLIDGE, 18 m.

MORUE—400 caisses belle morue ... , à vendre en magasin, débarquant du navire ... . HARVEY & COOLIDGE, 18 m. 28 Gravier

ARTICLES DIVERS—... caisses ... de Boston et New York; No. 1, ... caisses savon de Colgate et Tremont; 100 caisses blanc de ... , chandelles de composition; 70 caisses ... , ... ; 50 barils ... excellent beurre Goshen, ... fromage Goshen, à vendre en magasin, par HARVEY & COOLIDGE, 18 m. 28 Gravier

CAFE—1500 sacs, Rio, Havane et Laguayra, à vendre par WOOD & SIMMONS, 18m. 30 rue des Magasins

POIVRE—35 sacs poivre, en débarquement du ... , à vendre par WOOD & SIMMONS, 18m. 30 rue des Magasins

CHANGE SUR BOSTON—60 jours de vue, à vendre par WOOD & SIMMONS, 18m. 30 rue des Magasins

COTONS—10 balles 4/4 et 7/8 Lowells de Canton, en débarquement de la barque Dance, à vendre par WM. FROST & Co, 30 Vieille Levée

INDIENNES MERRIMACK—... balles bleues, à grande et petits dessins, à vendre par WM FROST & Co. 30 Vieille Levée

COTONNADES—... caisses de Lowell, 7 do ... , 6 do ... à carreaux, 6 do ... , 10 do denims bleus, 10 de ... , à vendre par WM. FROST & Co. 30 Vieille Levée

COTON A DRAPS—8 balles 4/4 écru, de Portsmouth, 4 caisses 4/4 blancs de Chickopee, 3 ... de Hamilton, à vendre par WM FROST & Co. 30 Vieille Levée

VIN ROUGE—200 barriques de diverses marques, en débarquement des navires Concord et ... , de Bordeaux, à vendre par W F VREDENBURGH, 17 m. 30 Vieille Levée

EAU DE VIE de Cognac—34 quarts ... Castillon, 4me preuve, en débarquement du navire America, de Bordeaux, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co, 17 m. 30 Vieille Levée

SALPETRE—10 barils, raffiné, à vendre par W. F. VREDENBURGH, 17 m

LIQUEURS DU ... —Genièvre, ... , Eau de vie et imitation ... preuve, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co. 17 m

BOUCHONS pour bouteilles ... à vendre par ... 116, Royale. 17 mar

SUCRE—Havane jaune, à vendre en magasin par J M CABALLERO, 37 Vieille Levée. 17 m

TABAC en feuilles—Excellent Vuelta de Abajo, pour tripes ou capes, à vendre en magasin par J M CABALLERO, 37 Vieille Levée. 17 m

... Principe, ... de Villegas et Ramires, à vendre en magasin par J M CABALLERO, 37 Vieille Levée. 12 m

... de la Havane—... à vendre en magasin par J M CABALLERO, ... Vieille Levée.

EAU de Vie de Cognac, ayant droit au drawback—20 quarts Pinet Castillon & Co, 5 ... , très vieille ... , ... Otard Dupuy ... , 25 ... de ... Napoléon, 4me preuve, 20 do de J. J. Dupuy ... à vendre par JORDY & BRASIER, 15 m. 10 Conti

VIN rouge en caisses et en futailles en drawback—200 barriques vin rouge Montferrand, Chateau Medoc, St Sauveur, St. Estèphe, Pauillac, St. Julien et Larose ... , 200 caisses St. Julien et Pauillac. 200 caisses vin St. Julien, Léoville, Latour et Chateau Margaux, à vendre par JORDY & BRASIER, 15 mars. 10 Conti

CERISES à Fruits à l'Eau de vie et au jus, à vendre par JORDY & BRASIER, 15 mars. 10 Conti

MELASSE de Sucrerie—En magasin et à vendre comptant par A. GORDON, WYLIE & Co, 71 av. 35 Bienville

EN Magasin et à vendre par les soussignés:
Vin rouge en barriques (Médoc),
Vin blanc (Sauternes) en demi barriques,
Vin grave, Blanc de Bordeaux,
Vin rouge en caisses, marque St. Julien (Médoc), St. Estèphe, et ... ,
Do do ... ,
Bouchons peintes par balles de 10 milliers ... ,
Do régulière ...
Absinthe de la marque Pernod, Bracaton & Co.,
Eau de fleur d'oranger, ... ,
... , AUG MOLIER, 9 rue St Louis

BŒUF—211 tierçons et 50 barils bœuf mess, en ... et ... par ... , en débarquement du steamer J. M. White, à vendre ... WOOD & SIMMONS, 18 m. 30 Magasins